Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230921-D2023_124-DE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

Prix et Qualité du Service public d'élimination des déchets

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230921-D2023_124-DE

I. PRESENTATION DE LA C.C. VALLEE D'OSSAU

1.1 Aire géographique
1.2 Population
1.3 Historique

II. COMPETENCES EXERCEES

2.1 Répartition des compétences d'élimination des déchets
2.2 Evolution des compétences

III. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

3.1 Organisation générale
3.2 Modes de traitements
3.3 Localisation des principales installations
3.4 Organisation de la filière des ordures ménagères
3.5 Organisation de la filière des emballages ménagers (collecte sélective et verre).
3.6 Organisation de la filière déchetteries
3.7 Bilan des 3 filières

IV. COUTS D'EXPLOITATION

4.1 Tarifs et coûts des contributions obligatoires
4.2 Coefficient et taux d'imposition par commune

V. REALISATIONS 2022

VI. PERSPECTIVES 2023

VII. PERSONNEL DE LA C.C. VALLEE D'OSSAU

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230921-D2023_124-DE

I. PRESENTATION DE LA C.C. VALLEE D'OSSAU

1.1 Aire géographique

La C.C.Vallée d'Ossau a pour aire géographique de compétence les communes sur le canton d'Oloron Sainte Marie 2.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230921-D2023_124-DE

1.2 Population

Communes	Population municipale
ARUDY	2 239
ASTE-BEON	231
BEOST	220
BESCAT	245
BIELLE	390
BILHERES	152
BUZY	988
CASTET	153
EAUX-BONNES	193
GERE-BELESTEN	183
ISESTE	432
LARUNS	1 185
LOUVIE-JUZON	1 042
LOUVIE-SOUBIRON	124
LYS	327
REBENACQ	663
SAINTE-COLOME	358
SEVIGNACQ-MEYRACQ	530
TOTAUX	**9 662**

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230921-D2023_124-DE

1.3 Historique

29 juillet 1964, création du SIVOM de la Région d' Arudy pour le développement économique et social, regroupant les communes d' Arudy, Bescat, Buzy, Castet, Iseste, Louvie-Juzon, Lys, Mifaget, Rébénacq, Sainte-Colome et Sévignacq-Meyracq.

9 janvier 1979, le SIVOM de la région d'Arudy prend pour nouvelle appelation « **SIVOM de la Vallée d' Ossau** » et les communes du Canton de Laruns adhèrent à la compétence « développement économique et social ». Afin de créer une stucture d' accueil pouvant bénéficier d' un contrat de pays pour la Vallée d'Ossau.

Très vite, un gros problème se pose au niveau du traitement des ordures ménagères et le Comité Syndical adopte le procédé d'incinération le 10 juillet 1979 pour l'élimination des déchets.

1er juillet 1982, l' usine d'incinération d' Arudy entre en fonctionnement et la collecte des OM dans la Vallée est réorganisée avec la mise en place de trois pôles de collecte.

Arudy : collecte les dix communes du canton d'Arudy.

Eaux-Bonnes : collecte les communes d'Aste-Béon, Béost, Eaux-Bonnes et Louvie-Soubiron.

Laruns : collecte les communes de Bielle, Bilhères, Gère-Bélesten et Laruns.

25 mars 1993, le SIVOM de la Vallée d'Ossau est transformé en Syndicat à la carte et parmi les compétences relatives aux déchets, sont spécifiées les compétences suivantes :

*Traitement des déchets.

*Achats de conteneurs.

*Création de déchetteries.

*Réhabilitation de décharges.

10 février 1997, la Préfecture adresse au SIVOM, le Plan Départemental qui révèle la fermeture de l'usine d'incinération pour 2001.

24 novembre 1998, l'arrêté préfectoral de mise en demeure pour les mises aux normes de l'usine d'incinération parvient au siège du SIVOM.

15 mars 2000, l'usine d'incinération ferme et à compter de cette date les OM sont transférées vers l'incinérateur de Lescar.

26 janvier 2001, est créé par arrêté préfectoral « le **S**yndicat **M**ixte pour le **T**raitement des **D**échets **M**énagers et **A**ssimilés du **B**assin **E**st (SMTD)» actuel Valor Béarn qui a pour compétence, dans le cadre du Bassin Est tel que le définit dans le Plan Départemental des Déchets, le traitement des déchets et

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230921-D2023_124-DE

assimilés, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent. Le SIVOM a approuvé sa création et a demandé son adhésion par délibération du 6 septembre 2000. Donc le SIVOM lui transfère la compétence traitement des déchets (à savoir l'exploitation du quai de transfert qui sera construit sur le canton d'Arudy, le transport des déchets collectés sur la vallée à partir du quai de transfert vers Lescar pour les OM et Sévignacq-Thèze pour la collecte sélective.

5 avril 2001, les statuts du SIVOM sont modifiés par rapport à la loi Chevènement de 1999 et la loi des finances pour 1999 n°98-1266 du 30 / 12 / 98.

Le SIVOM est habilité à exercer pour toutes les communes membres :

*La collecte, le transfert et le traitement des OM.

*La collecte sélective, le transfert et le traitement des déchets valorisables.

*La récupération et le traitement de déchets non ramassés par la collecte (déchetteries, plate-forme de déchets verts etc….).

*La réhabilitation des décharges.

*La communication et l'information du public.

Ce transfert de compétences entraîne un transfert de personnel, de biens et du financement du service (transfert précisé par la loi du 27 / 02 / 2002 relatives à la démocratie de proximité).

En conséquence, une question se pose pour le service collecte ; **« faut-il mettre en place une régie intercommunale ou concéder la prestation à un prestataire privé ? »**

26 juin 2001, le Comité Syndical délibère pour réaliser une étude sur le coût d'un service en régie pour la collecte OM et la collecte sélective. Simultanément un appel d'offres est lancé.

Après comparaison des prix, le Comité Syndical décide de mettre en place une régie intercommunale pour la collecte des OM.

L'année 2002, est une année transitoire afin de régler les problèmes liés au transfert des biens, de personnel et des conventions ultérieures passées avec les communes d'Arudy, Eaux-Bonnes et Laruns.

Depuis le 1er avril 2003 le SIVOM exerce en régie directe la collecte des ordures ménagères et depuis le 1er mars 2004 la gestion directe des déchetteries, des points de propreté et du site à gravats de la Vallée d'Ossau.

1er janvier 2009, le SIVOM est transformé en Communauté de Communes.

Cette dernière étend son domaine d'action :

Aménagement de l'espace.

Développement économique.

Protection et mise en valeur de l'environnement.

Politique du logement et du cadre de vie.

Action sociale.

Télévision et T.I.C

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230921-D2023_124-DE

1er Juillet 2010 Démolition et dépollution de l'ancienne usine d'Incinération des Ordures ménagères du Touya sur la Commune d'Arudy. La remise en état du terrain a été effectuée, les servitudes d'usages n'ont pas été établies, elles seront réalisées en fonction de la nouvelle activité du site.

15 Juin 2011 Lancement de l'Etude sur le services de collecte des Ordures ménagères afin de quantifier et planifier sont optimisation. Cette étude se déroulera sur deux et en 3 phases :

- Phase I : Etat des lieux des tournées (installation de GPS sur les camions)

- Phase II : Proposition d'actions à mener pour améliorer et optimiser le service, le tout en incluant les problématique de fond de Vallée et l'installation de CSE

- Phase III : Finalisation du projet avec la validation des nouvelles tournées et le choix de investissement à réaliser

12 avril 2013 Lancement des travaux de mise aux normes de la Déchetterie de Louvie Juzon (ajout de trois loges et refection totale des zones de roulages).

L'étude menée par le cabinet EXEO a rendu ses conclusions, sur cette base les DCE relatifs aux investissement ont été lancés : 1 véhicule de collecte (Poly Benne/Grue), Phase I de mise en place de CSE sur les stations de ski et les fonds de vallées.

1er Septembre 2013 Suite à la réception et à la mise en place des investissements suite au marché lancée en 2012, nous avons effectué le lancement des nouvelles tournées et début de la collecte des CSE avec le nouveau véhicule dédié à cette activité.

1 avril 2016 Lancement des travaux de mise aux normes de la Déchetterie de Laruns Geteu (ajout de 6 loges, refection totale des zones de roulages, réalisaion d'un nouveau local pour le gardien).

28 mars 2016 Réalisation de la phase III de mise en place de Colonnes semi-enterrée sur les communes de Louvie-Soubiron, Aste Beon et Gère Belesten.

En outre, dans le cadre de l'extension des consignes de tri et du passage en C0.5 (1 collecte tous les 15 jours), la Communauté des Communes de la Vallée d'Ossau en partenariat avec UNICITE a réalisé la distribution de conteneurs pour le tri sélectif pour les foyers collectés en porte à porte.

1er Septembre 2016 Reprise en Régie des bas de quais et achat d'un véhicule poly benne avec 10 bennes supplémentaires pour compléter le parc existant.

1er Décembre 2016 Mise en place des nouvelles tournées sur l'ensemble de la Vallée, cette optimisation de la collecte a pu être réalisée grâce à la mise en place de CSE et le passage en C0.5.

15 Septembre 2017 Achat d'un terrain de 3500 m² jouxtant les installations de la Communauté des Communes de la Vallée d'Ossau

27 Juillet 2018 Accueil du tour de France

1er Septembre 2018 Quatrième phase de mise en place de colonnes semi enterrées sur les communes de BEOST et BILHERES en Ossau. Cette mise en place a modifié le système de collecte (point d'apport

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230921-D2023_124-DE

volontaire collecté par un camion grue et un seul opérateur) et donc une troisième optimisation des tournées sur l'ensemble de la Vallée d'Ossau.

1er Décembre 2018 Mise en place des nouvelles tournées sur l'ensemble de la Vallée, cette optimisation de la collecte a pu être réalisée grâce à la mise en place de CSE ;

1er juillet 2019 Mise en service de la plateforme de broyage des végétaux dans l'enceinte du pôle déchet de Louvie Juzon

06 Septembre 2020 Accueil du Tour de France

5 décembre 2020 Achat d'une pelle mécanique pneumatique de 17 tonnes avec un grappin pour le site de Louvie Juzon

Octobre 2022 Financement d'un appel à projet « Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets » - Subvention de la région à hauteur de 37100€

1er Décembre 2022 Réfection de la signalétique sur les déchetteries de Laruns et Louvie-Juzon

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230921-D2023_124-DE

II. COMPETENCES EXERCEES

2.1. Répartition des compétences d'élimination des déchets

ELIMINATION DES DECHETS			
Ordures ménagères	**Tri sélectif**	**Verre**	**Déchetteries**
Collecte : CCVO	**Collecte : CCVO**	**Collecte : SLR** (Société Landaise de Recyclage)	**Gardiennage : CCVO**
Transport : Valor Béarn Prestataire PAPREC	**Transport : Valor Béarn Prestataire : PAPREC**	**Transport : SLR**	**Transport : CCVO**
Incinération : Valor Béarn	**Centre de tri : Valor Bearn**	**Traitement : OI RECYCLING**	**Traitement : EGGER Valor Béarn COREPILE ARRASCLES Eco-Système Secours populaire MADILO**
	Recyclage, Repreneurs	**Recyclage, Repreneurs**	
Non incinérées, Arrêts techniques	**Refus**		
Centre d'enfouissement de Valor Béarn			

2.2. Evolution des compétences.

Reprise en régie du stockage et broyage des végétaux. L'évacuation de ce broyat s'effectue également en régie dans le cadre du programme « Natura Valor » à destination de paysans locaux membres de la CUMA

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230921-D2023_124-DE

III. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

3.1. Organisation générale

La collecte des ordures ménagères, des emballages (hors collecte verre), l'exploitation des déchetteries et du site à gravats sont assurées en régie directe.

La collecte du verre est effectuée par un prestataire de service.

Collecte des ordures ménagères :

La collecte est en régie directe, elle est effectuée en porte à porte ou en bac de regroupement suivant la densité de la population et les contraintes géographiques rencontrées sur chaque commune.

Dans les sites touristiques et dans les lieux d'habitat vertical la collecte s'effectue par le biais de colonnes semi enterrées permettant d'obtenir une meilleure insertion paysagère et un stockage plus important.

Elle est adaptée à la variation touristique.

Collecte des emballages (hors verre) :

La collecte est en régie directe, elle est effectuée sur le même principe que la collecte des ordures ménagères. Les conteneurs sont collectés en porte à porte ou regroupées dans des aires pour les secteurs éloignés. Des conteneurs adaptés sont installés en stations de ski et chez certains sociaux professionnels (campings).

Collecte du verre :

La collecte est assurée par un prestataire de service, la société « **SLR Recyclage ».**

Exploitation des déchetteries :

L'exploitation et le transport est assuré en régie directe

Pour le traitement les déchets vont vers les repreneurs ou sites suivant :

- Valor Béarn est mandataire pour le traitement des DIB
- La société PAPREC est mandataire pour la valorisation des pneus et du carton
- La société Egger est mandataire pour la valorisation du bois
- Les gravats sont transportés en régie vers l'ISDI d'Oloron Ste Marie, propriété de la société LABORDE
- La société Dargelos est mandataire pour la valorisation des produits suivants : Huiles végétales et DMS.
- La société Arrascles est mandataire en ce qui concerne la reprise des ferrailles et des batteries.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230921-D2023_124-DE

3.2. Modes de traitements

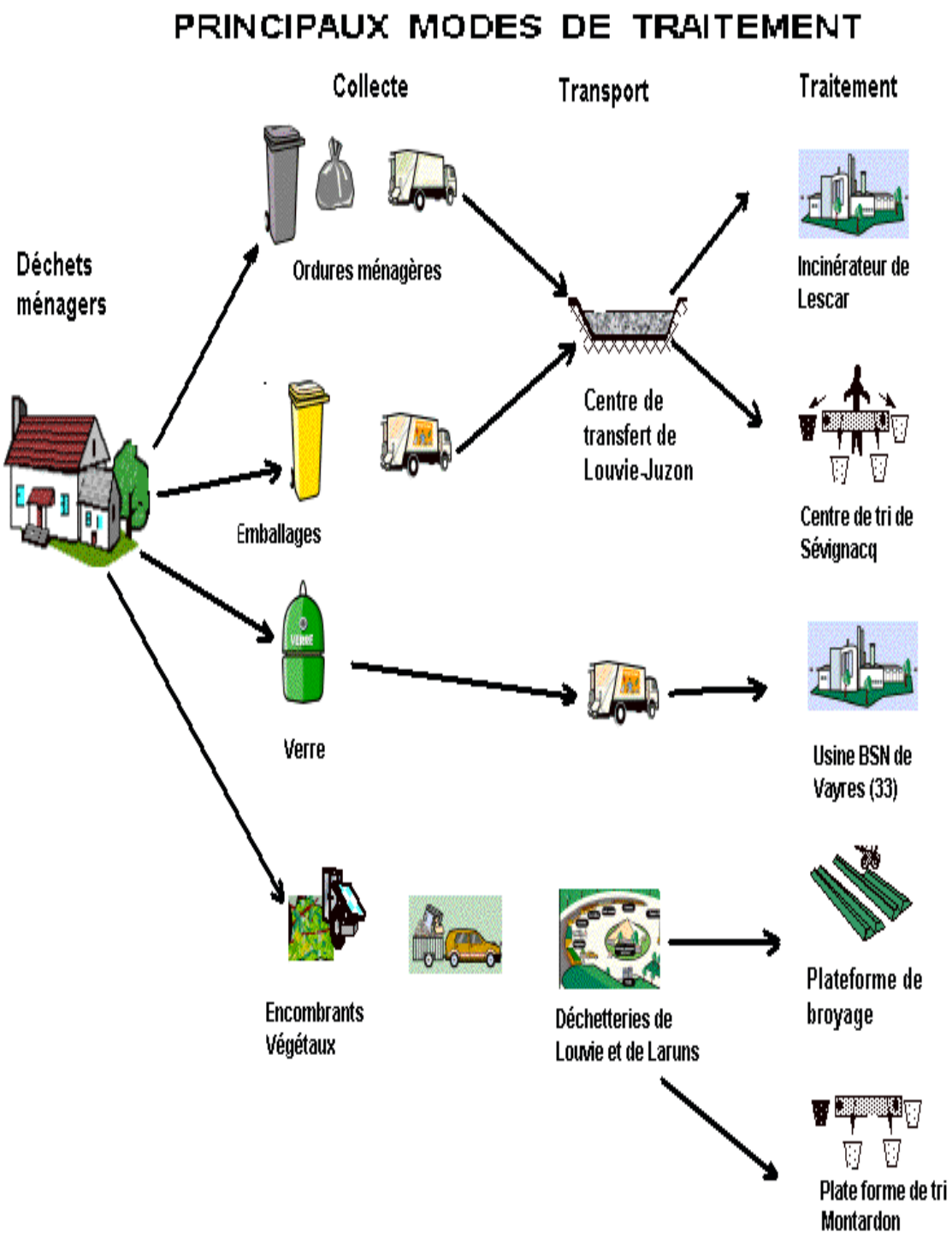

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230921-D2023_124-DE

3.3. Localisation des principales installations

- **Déchetteries de Louvie-Juzon et Laruns** (CCVO)
- **Centre de transfert de Louvie-Juzon** (CCVO)
- **ISDI Laborde d'Oloron Ste Marie** Entreprise LABORDE)
- **Centre d'enfouissement de Précilhon** (Valor Béarn)
- **Usine d'incinération de Lescar** (Valor Béarn)
- **Centre de tri de Sévignacq- Thèze** (Valor Béarn)
- **Plateforme de broyage de Louvie-Juzon** (CCVO)

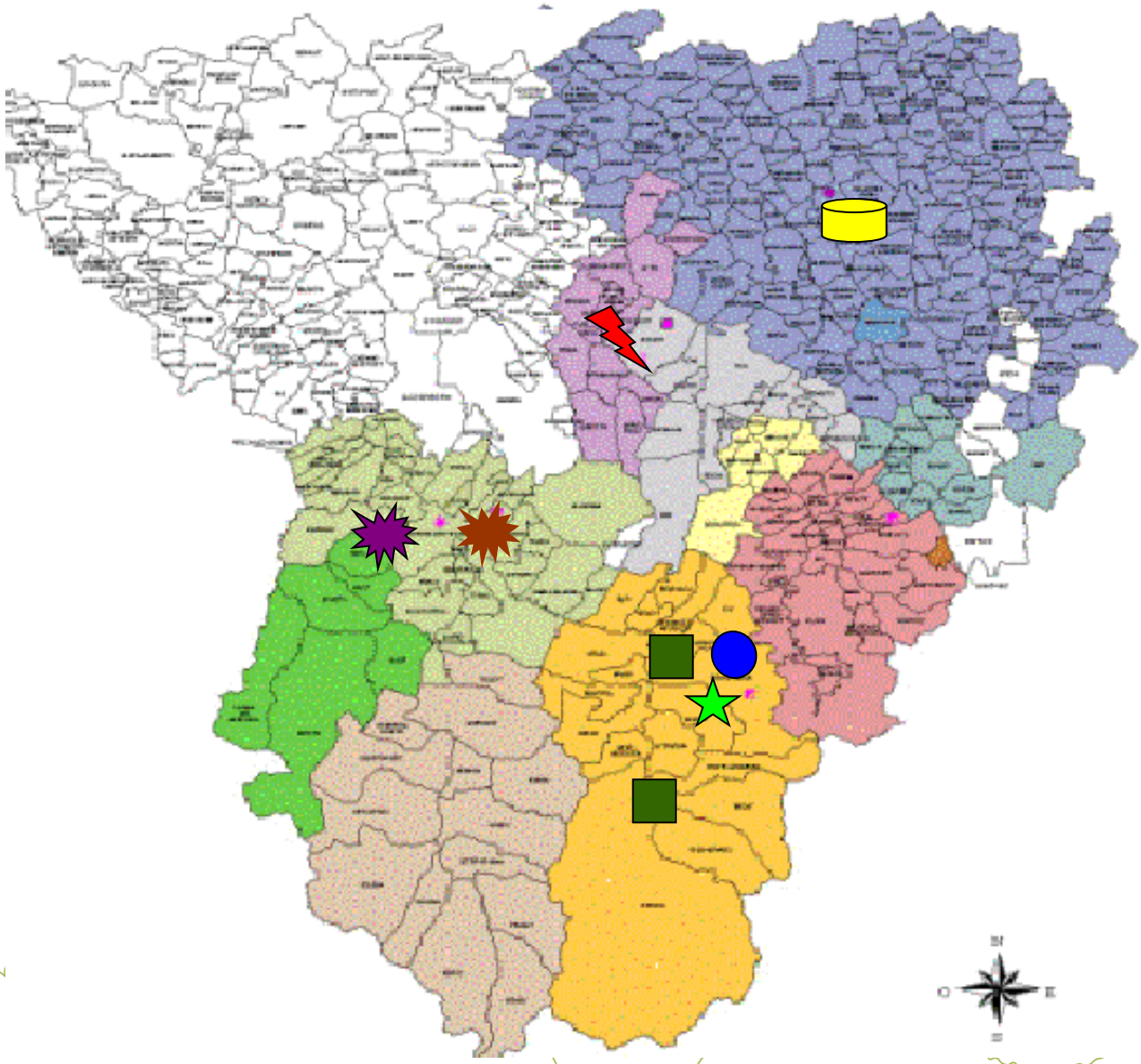

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230921-D2023_124-DE

3.4. Ordures ménagères

Rappel : La collecte est en régie directe. Elle est effectuée en porte à porte, en bac de regroupement ou en colonne semi enterrées, suivant la densité de la population et les contraintes géographiques rencontrées sur chaque commune. Ces fréquences sont adaptées à la fluctuation touristique.

ANNEE 2020	Nombre d'habitants	Tonnages collectés	Ratio par hab (Kg / hab / an)	Kilométrage collectes	Ratio efficacité transport (Kg / Km)
Population	**9 662**	2526.92	261	37 769	66.9

Remarque :

Le ratio (64.6 Kg/Km) est faible, il est dû à notre grande étendue géographie couplée, à une faible densité de population.

Evolution des tonnages des OM de 2004 à 2022

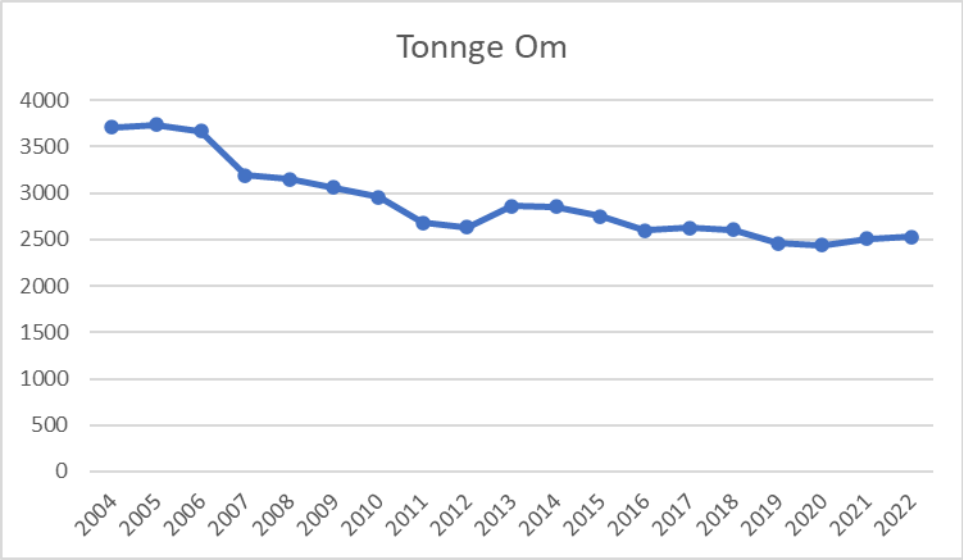

Particularité :

A partir de 2004 la production annuelle a diminué en raison de la mise en place de la collecte sélective

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230921-D2023_124-DE

Transfert et incinération

Les ordures ménagères et le tri sélectif sont déposés à même le sol par nos bennes à l'intérieur du bâtiment appelé « centre de transfert ».

Notre compétence exécutée par nos services se termine à cet instant.

Le chargement est de la compétence de Valor Béarn (Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets).

Centre de transfert de Louvie-Juzon

Aire de lavage attenante

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230921-D2023_124-DE

Le transfert et l'incinération des ordures ménagères sont de la compétence de Valor Béarn (Ex Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets) qui fait appel à l'intervention de prestataires extérieurs.

Le chargement et le transport par l'entreprise PAPREC,

L'incinération par la société BEARN-ENVIRONEMENT.

Usine de Lescar

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230921-D2023_124-DE

3.5. Emballages ménagers (collecte sélective)

Collecte des emballages (caissette jaune, hors verre) :

La collecte est en régie directe, elle est effectuée sur le même principe que la collecte des ordures ménagères. Les conteneurs sont collectés en porte à porte ou regroupées dans des aires pour les secteurs éloignés. Des conteneurs adaptés sont installés en stations de ski et chez certains sociaux professionnels (campings).

Collecte du verre :

La collecte est assurée par un prestataire de service, la société **SLR Recyclage,** qui effectue deux passages par mois en moyenne afin de vider les 72 colonnes d'apport volontaires que compte le territoire de la Communauté des Communes de la Vallée d'Ossau.

	Nombre Hab.	Tonnages Collecte Sélective	Tonnages Verre	Ratio par hab (Kg/hab/an)	Kilométrage Collectes	Ratio efficacité Transport (Kg / Km)
Population	**9662**	658.34	529.12	123	23731	50

Evolution des tonnages depuis 2004 et 2022 (mise en place)

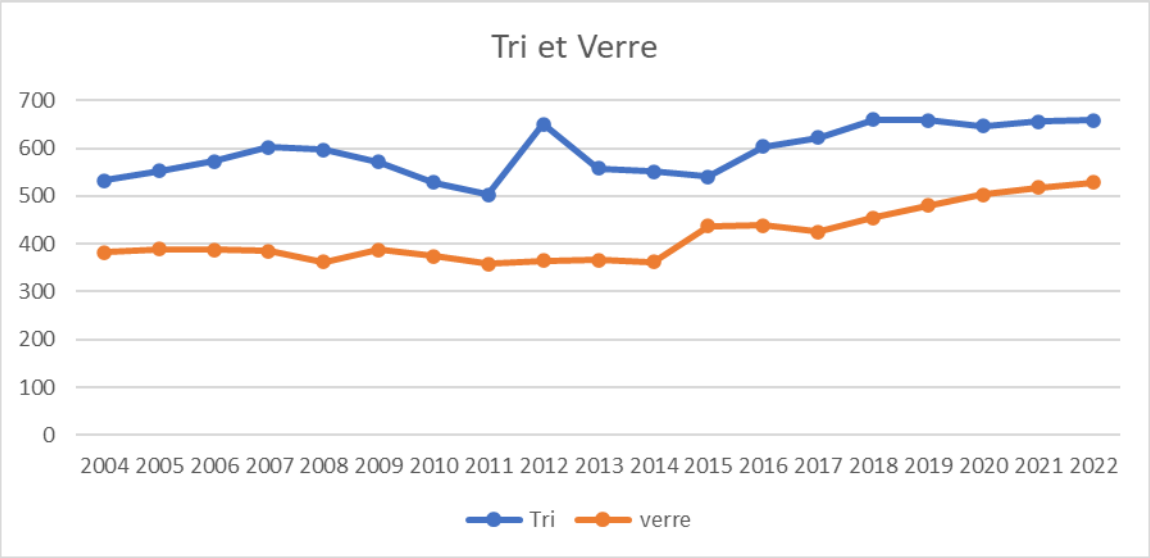

Particularité : A partir de 2004 la production annuelle a augmentée en raison de la mise en place de la collecte sélective et des changements d'habitudes de consommation.

Fréquence de la collecte sélective par commune : La fréquence de collecte est la même sur tout le territoire : 0.5 par semaine

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230921-D2023_124-DE

Transfert et traitement de la collecte sélective

Comme pour les ordures ménagères, le transfert et le traitement sont de la compétence de Valor Béarn. Il délègue le transfert à des prestataires privés mais assure en régie directe l'exploitation du centre de tri de Sévignacq-Thèze et le centre d'enfouissement technique de Précilhon.

Le chargement et le transport par l'entreprise PAPREC,

Le tri des recyclables et l'enfouissement des refus par Valor Béarn.

Centre de tri de Sévignacq-Thèze

(Quai de déchargement)

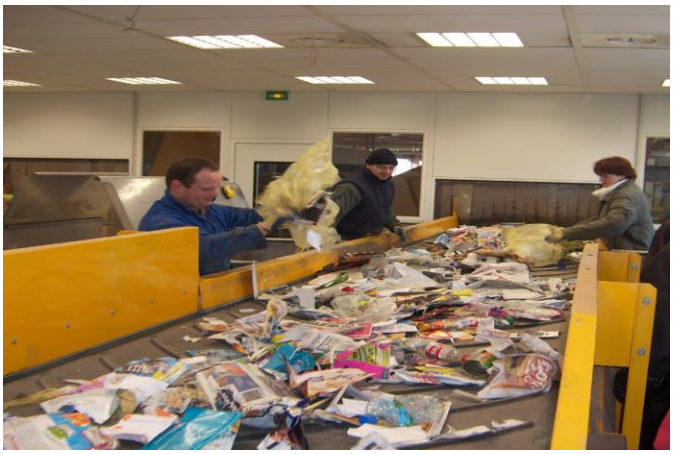

(Chaîne de tri)

(Alvéole papiers)

(Alvéole bouteilles plastiques)

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230921-D2023_124-DE

(Balles de papiers)

(Balles de bouteilles)

Collecte du verre :

La vidange des colonnes et le transport à l'usine de traitement sont assurés par un prestataire de service, la société **SLR Recyclage** (**S**ociété **L**andaise de **R**ecyclage).

Le traitement est effectué à l'usine OI RECYCLING de Vayres (33)

Rappel :

Usine de Vayres

En 2022, il a été collecté 529,12 tonnes de verre

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230921-D2023_124-DE

Evolution des tonnages de 2004 à 2022

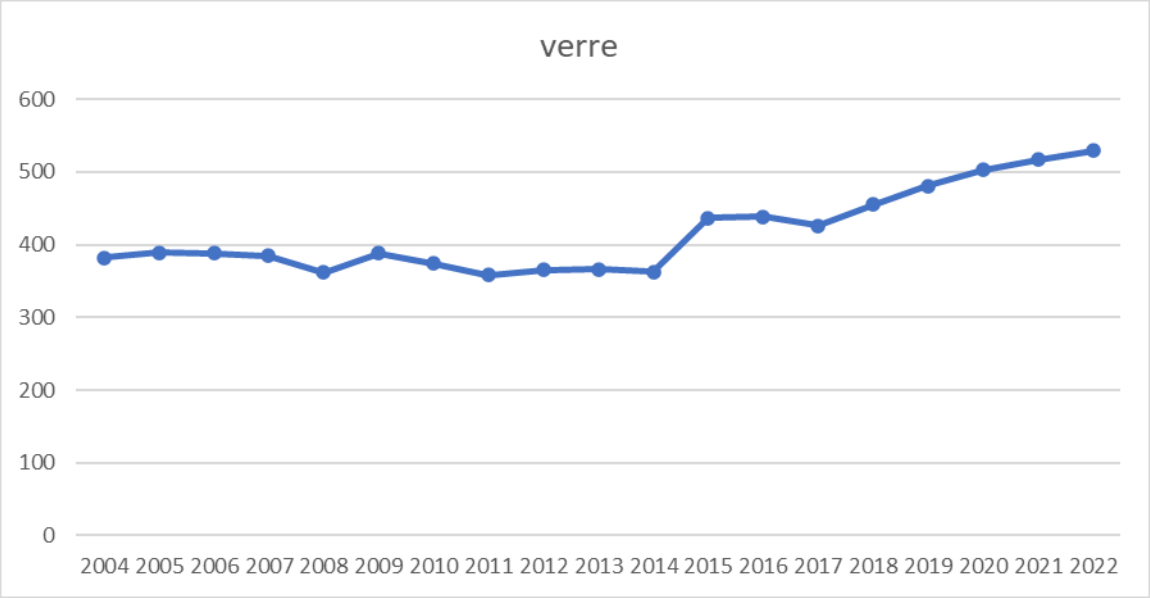

Remarque :

Les refus du centre de tri sont enfouis au Centre d'Enfouissement Technique de Précilhon.

3.6. Organisation de la filière déchetteries

Bas de quais : Le transport vers les entreprises en charges du traitement des produits issus des bennes est réalisé en régie directe, sauf pour le bois et fer : (réalisé par des entreprises privées mais ne représentant pas une charge financière), ainsi que pour les DEEE et DMS : réalisé par des Eco organismes.

Haut de quais : Le gardiennage des déchetteries est effectué en régie directe.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230921-D2023_124-DE

Organisation des différentes filières

Gardiennage	Entretien	Produits		
		Type	Transport	Traitement
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE D'OSSAU	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE D'OSSAU	Végétaux	CCVO	
		Encombrants	CCVO	Précilhon
		Bois	EGGER	
		Fer	Arrascles	
		Batteries		
		Gravats	CCVO	ISDI LABORDE
		Cartons	CCVO	PAPREC
		Pneus	CCVO	
		Papiers	CCVO	Valor Béarn (Centre de Tri)
		Plastiques	CCVO	Valor Béarn (Centre de Tri)
		Verre	SLR	BSN Glasspack
		Huiles Minérales	DARGELOS	
		Huiles Végétales		
		DMS (Peinture …)	DARGELOS	
		DASRI	DASTRI	
		DEEE (Déchets élec)	Eco Système	
		Vêtements	Secours populaire d'Arudy	

Jours et horaires d'ouverture par site

JOURS	Louvie-Juzon	Laruns
Lundi	14h00 à 18h00	10h00 à 12h00
Mardi	14h00 à 18h00	10h00 à 12h00
Mercredi	10h00 à 12h00	14h00 à 18h00
Jeudi	14h00 à 18h00	10h00 à 12h00
Vendredi	10h00 à 12h00	14h00 à 18h00
Samedi	10h00 à 12h00 et 14h00à18h00	10h00 à 12h00 et 14h00 à18h00

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230921-D2023_124-DE

Produits réceptionnés par site

PRODUITS	Louvie-Juzon	Laruns
Végétaux	X	X
Encombrants	X	X
Bois	X	X
Fer	X	X
Batteries	X	X
Gravats	X	X
Cartons	X	X
Pneus	X	X
Papiers	X	X
Plastiques	X	X
Verre	X	X
Huiles Minérales	X	X
Huiles Végétales	X	X
DMS (Peinture …)	X	X
DASRI	X	X
DEEE (Déchets élec)	X	X
Vêtements	X	X

Données 2022

Répartition des tonnages par produits triés

DIB	837 t
BOIS	558,32 t
GRAVAT	800 t
FER	105,14 t
BATTERIE	1,88 t
Végétaux	1232,63 t
Pneu	66,12 t
Carton	49 t
Huiles végétales	2,96 t
Huiles minérales	5,08 t
DMS	20,72 t
Piles	1,68 t
DEEE	107,252 t
Total	4225,623 t

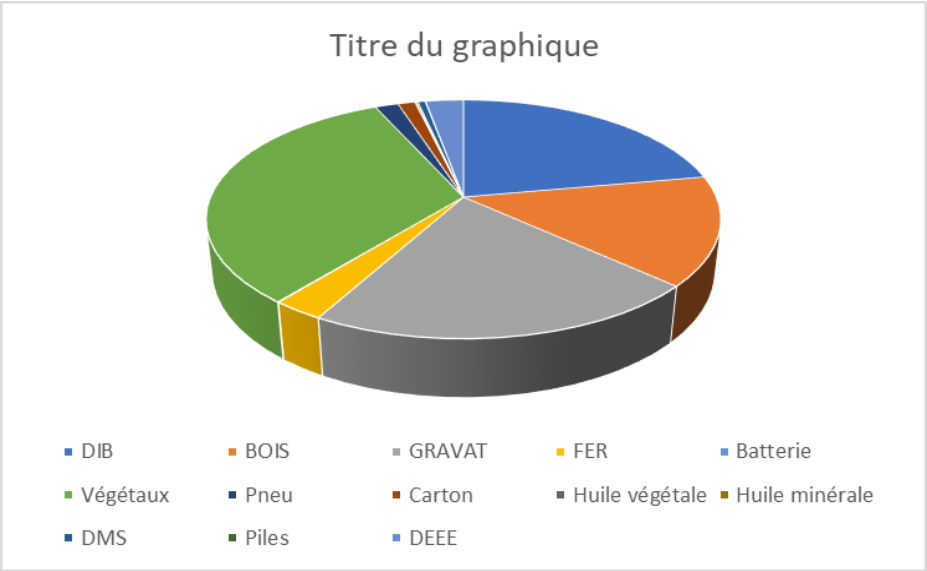

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230921-D2023_124-DE

3.7. Bilan des 3 filières

Année 2022	Nombre D'habitants	Tonnage OM	Tonnage Tri sélectif	Tonnage Verre	Tonnage Déchetterie	Total (t)	Ratio / hab (Kg / hab / an
Population Communale	9 662	2526.92 t	658.34 t	529.12 t	3788.53 t	**7502.52 t**	**776 t**

IV. COUTS D'EXPLOITATION

4.1. Tarifs et coûts des contributions obligatoires pour le traitement

Ordures ménagères, tri sélectif et verre

Produits	Prestataire	Prestations	Tarif HT	Tonnages	Montant HT
Contribution		Administration	1,65 €/hab.	13814	22 793
Ordures Ménagères		Transport	21,5	2526.92	4 420.232
	S M T D	Incinération	139	2526.92	351 114
Tri Sélectif		Transport	21,5	658.34	14 154.31
		Tri	160.41	658.34	105 604.31
Refus		Incinération	134,4	158.338	24 039.57
Caractérisations		Analyses tri	39	10	390
Verre	**S L R**	Collecte et tran	55.39	529.12	27 909.11
TOTAL					**553 935.55 €**

Exploitation déchetteries

Produits	Intervenants	Prestations	Montant TTC
Encombrants	CCVO	CET Précilhon	112 387.91
Bois	CCVO	Egger / Arrascles	0
Gravats	CCVO	Laborde	2546.43
Cartons	CCVO	PAPREC	-13 625
Pneus	CCVO	PAPREC	15 075.36
Fer	CCVO	ARRASCLES	10 398
DMS + huile	DARGELOS	Transp +trait	14 822.64
Piles	Corepile		0
OCAD3E	DEEE		-6 125
Tassage des bennes	Arrascles		10 560
MONTANT TOTAL			**138 789 €**

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230921-D2023_124-DE

4.2. Coefficients et taux d'imposition par commune

Remarque : Le taux 2022 (idem depuis 2009)

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2022

Communes	Fréquence Moyenne Des Collectes	Zones	Coefficent de Modulation Pour La collecte	Coefficent de Modulation Pour Le traitement	Coefficent De Modulation 2019	Taux 2021	Rappel Taux 2022
Eaux-Bonnes	3,6	1	100%	100%	1,00	**15,04%**	**15,04%**
Laruns	2,88	2	80,00%	100%	0,9333	**14,04%**	**14,04%**
Arudy	2,2	3	61,11%	100%	0,8703	**13,09%**	**13,09%**
Aste-Béon	2		55,55%	100%	0,8517	**12,80%**	**12,80%**
Béost	2		55,55%	100%	0,8517	**12,80%**	**12,80%**
Bescat	2		55,55%	100%	0,8517	**12,80%**	**12,80%**
Bielle	2		55,55%	100%	0,8517	**12,80%**	**12,80%**
Bilhères	2		55,55%	100%	0,8517	**12,80%**	**12,80%**
Buzy	2		55,55%	100%	0,8517	**12,80%**	**12,80%**
Castet	2		55,55%	100%	0,8517	**12,80%**	**12,80%**
Gère-Bélesten	2	4	55,55%	100%	0,8517	**12,80%**	**12,80%**
Iseste	2		55,55%	100%	0,8517	**12,80%**	**12,80%**
Louvie-Juzon	2		55,55%	100%	0,8517	**12,80%**	**12,80%**
Louvie- Soubiron	2		55,55%	100%	0,8517	**12,80%**	**12,80%**
Lys	2		55,55%	100%	0,8517	**12,80%**	**12,80%**
Rébénacq	2		55,55%	100%	0,8517	**12,80%**	**12,80%**
Sainte Colome	2		55,55%	100%	0,8517	**12,80%**	**12,80%**
Sévignacq-Meyracq	2		55,55%	100%	0,8517	**12,80%**	**12,80%**
Les Eschartès	2	5	55,55%	100%	0,7445	**11,20%**	**11,20%**

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230921-D2023_124-DE

V. RÉALISATIONS 2022

Dans un souci de clarté, une réfection de toute la signalétique sur les hauts de quais des deux déchetteries a été repensé pour harmoniser et rendre plus visible le contenant de chaque benne de déchetteries.

Un appel à projet « Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets » a été effectué, en ce sens une subvention régionale a été octroyée à hauteur de 37 100€

VI. PERSPECTIVES 2023

7.1 Achat d'un véhicule de type Evolupac : collecte des CSE et des bacs à roulettes

Voilà déjà quelques années que l'achat d'un tel véhicule avait été évoqué. Néanmoins, le parc de CSE (colonnes semi enterrée) n'est pas suffisant pour mailler le territoire. Il devra donc augmenter et alors, le seul camion de poly-benne avec grue ne sera plus suffisant pour faire face à ces nouveaux besoins.

7.2 Mise en place de CSE dans les écarts (ex Pédestarres, Lys…)

Après plusieurs phases de mise en place de CSE dans les fonds de vallées et suite à un retour positif de ce mode de collecte, nous souhaiterions étendre ce dernier sur les zones d'écart en tête de vallée.

Réorganisation des tournées en fonction du déploiement des CSE

Cette réorganisation sera la 5ème, en effet après chaque déploiement de CSE nous devons de fait réorganiser les tournées classiques. Nous pourrions tendre dans ces zones à deux types de collecte :

- Centre bourg et zone densifiées : collecte classique avec une BOM normale et un équipage de trois agents
- Ecarts : collecte groupée avec le camion mixte et un équipage de deux agents.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230921-D2023_124-DE

VII. PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE

Organigramme du service au 1er Janvier 2022

CASAUBON Jean-Paul
Président de CC de la Vallée d'Ossau

MARTIN Fernand
Vice-président chargé de l'environnement

BARSANS Dominique
Chef du Pôle Environnement

VASSILOPOULOS Delphine
Eco-Ambassadrice

LANOT-GROUSSET Florian
Adjoint chef de pôle

SALANOUVE Laurent
Agent de Maîtrise
Chef de Garage

CASSOU Dominique
Agent de Maîtrise
Référent parc container

LARDIT Jacques
Adjoint Technique
Référent Déchetteries

MOURASSE Nicolas
HABARROT Jérôme
SOUBIELLE-FAURIE Benoit
JOLY Franck
COURTAND Jean-Baptiste
RAGUET Xavier
GOGNY Christophe
PERISSE Anthony
COURREGES-ANGLAS Mathieu

Adjoints Technique

Communauté de Communes
Les services en Vallée d'Ossau

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230921-D2023_124-DE

Communauté de Communes
1 avenue des Pyrénées 64260 Arudy
05 59 05 66 77
ccvo@cc-ossau.fr

Lieu d'Information Petite Enfance (LIPE)
06 70 30 01 83
ram@cc-ossau.fr

Structures multi-accueil
petite-enfance@cc-ossau.fr
Laruns - 05 59 27 69 38
Louvie-Juzon - 05 59 27 67 94

Bibli'Ossau, réseau de lecture
www.bibliossau.fr

- Crèche (multi-accueil)
- Relais d'Assistantes Maternelles et LIPE
- Accueil de loisirs
- Le Préau, Centre d'art et de culture
- Bibli'Ossau Réseau lecture
- Ecole de musique
- Office de Tourisme de la Vallée d'Ossau
- Base de loisirs
- Déchetterie
- ZA Zone d'Activité économique et industrielle
- Pôle d'activités économiques Laprade
- Centre d'allotement Abattoir d'Ossau
- Télécentre
- Maison de retraite
- Maison de services au public

Louvie-Juzon

Lundi	14h -18h
Mardi	14h -18h
Mercredi	10h -12h
Jeudi	14h -18h
Vendredi	10h -12h
Samedi	10h -12h / 14h -18h

Geteu

Lundi	10h -12h
Mardi	10h -12h
Mercredi	14h -18h
Jeudi	10h -12h
Vendredi	14h -18h
Samedi	10h -12h / 14h -18h